



DOB 2019 :

**Le Débat d'Orientation Budgétaire
de la
Communauté de Communes de la
Save au Touch**

SOMMAIRE



- **1. Contexte**
 - 1.1 Cadre réglementaire
 - 1.2 Contexte économique et financier
 - 1.3 Loi de finances 2019 et actualités

- **2. Orientations budgétaires 2019**
 - 2.1 Présentation des résultats
 - 2.2 Solde budgétaire d'investissement et proposition d'affectation des résultats
 - 2.3 La dette
 - 2.4 Fiscalité
 - 2.5 Les épargnes et l'indice Klopfer
 - 2.6 La dotation de solidarité communautaire
 - 2.7 Les grands investissements de 2019

- **3. Les ressources humaines**
 - 3.1 Evolution des frais de personnel 2016-2018
 - 3.2 Répartition des effectifs par catégorie, statuts et âges
 - 3.3 Projection 2019-2022

- **4. Budget annexe ZAE**



1.1 Cadre Réglementaire

- **Le DOB** : obligatoire pour les communes de + de 3500 hab. et leur groupements dans les 2 mois précédant le vote du BP.
- **Loi NOTRe impose les informations suivantes dans le rapport :**
 - Structure de la dette et son évolution
 - Exécution des dépenses de personnels détaillées.



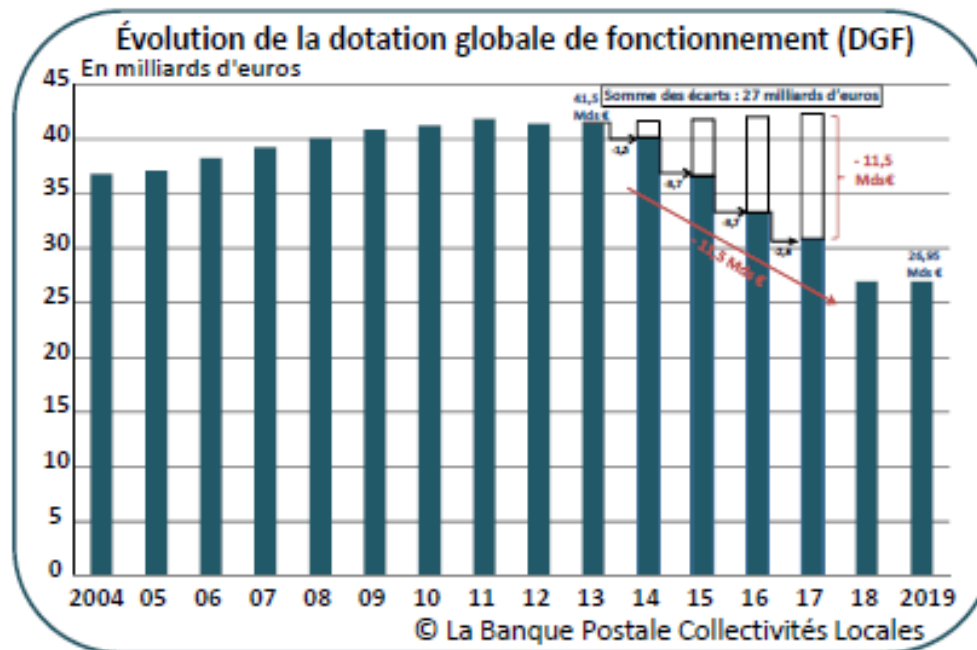
1.2 Contexte économique et financier

- La croissance de la zone euro s'est affaiblie en 2018 pour s'établir à +1.8% en 2018 contre +2.4% en 2017.
- La croissance de la France diminue également pour s'établir à +1,2% en 2018 après une hausse de +2.3% en 2017.
- Les conditions d'accès au crédits demeurent accommodantes tant pour les entreprises que les ménages.



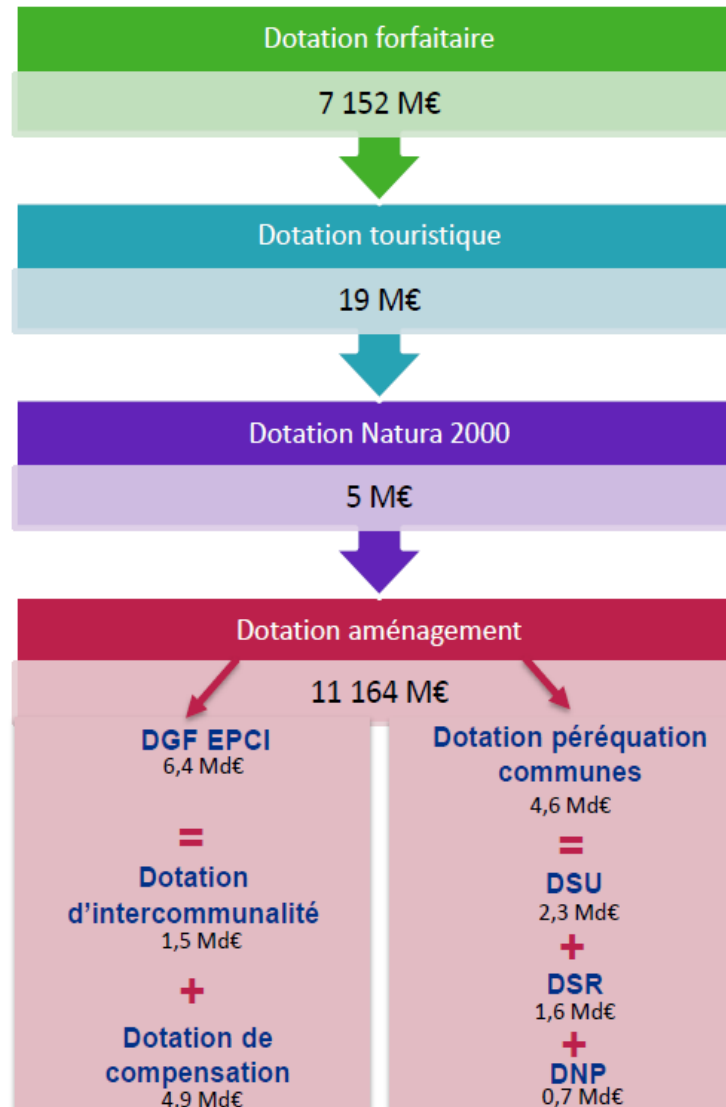
1.3 Loi de finances 2019 et actualités

Gel de la DGF 2019 à son niveau 2018 (26.9 milliards) en contrepartie du dispositif de contractualisation.



Aperçu de la structure et des montants 2019 de la DGF du bloc local

La réforme de la dotation d'intercommunalité (art. 79 à 79 ter et art. 79 octies)



1.3 Actualités des finances locales



La réduction du déficit : les objectifs

La LPFP 2018-2022 entérine l'ambition du PLPFP 2018-2022 de faire passer le déficit public de la France **sous la barre des 3 %**.

En % de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde structurel	-2,2 (-2,3)*	-2,1	-1,9	-1,6	-1,2	-0,8
Solde conjoncturel	-0,6 (-0,3)	-0,4	-0,1	0,1	0,3	0,6
Solde public effectif (hors mesures ponctuelles et temporaires)	-2,9 (-2,7)	-2,8	-2,9**	-1,5	-0,9	-0,3
Dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	54,7 (56,5)	54	53,4	52,6	51,9	51,1
Dette des administrations publiques	96,7 (98,5)	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

* Entre parenthèses, l'exécution 2017

** Transformation du CICE en allègement de charges pérenne (surcoût temporaire de 20 Md€)

- Les objectifs en terme de solde structurel, dépenses publiques et dette des administrations publiques n'ont pas été atteints pour 2017.
- **Les bons résultats en matière de solde public sont essentiellement liés à une conjoncture favorable.**

La réforme de la dotation d'intercommunalité

- La réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre est justifiée par :

« Des problèmes structurels liés à son architecture, à ses critères de répartition et à ses modalités de financement ».

- Le gouvernement propose une réforme de la dotation d'intercommunalité afin de :

« Rénover l'architecture de la dotation afin d'en simplifier le fonctionnement, d'assurer une certaine prévisibilité des attributions individuelles, de maîtriser l'augmentation annuelle du montant global et d'améliorer l'efficacité des critères de répartition ».

- Le gouvernement s'est basé sur les travaux réalisés par le Comité des Finances Locales (CFL)

La refonte de la DGF d'intercommunalité

% CRFP -54% en moyenne toutes catégories confondues

-53%	Métropole / CU = 60 € / hab = 27,61€ / hab ap CRFP
-53%	Enveloppe CA = 48,08 €/hab = 22,74€ / hab ap CRFP
-57%	Enveloppe CC FPU boni = 34,06 €/hab = 14,50€ / hab ap CRFP
-58%	Enveloppe CC FPU = 24,48 €/hab = 12,17€ / hab ap CRFP
-67%	Enveloppe CC FA = 20,05€/hab = 7,99€ / hab ap CRFP

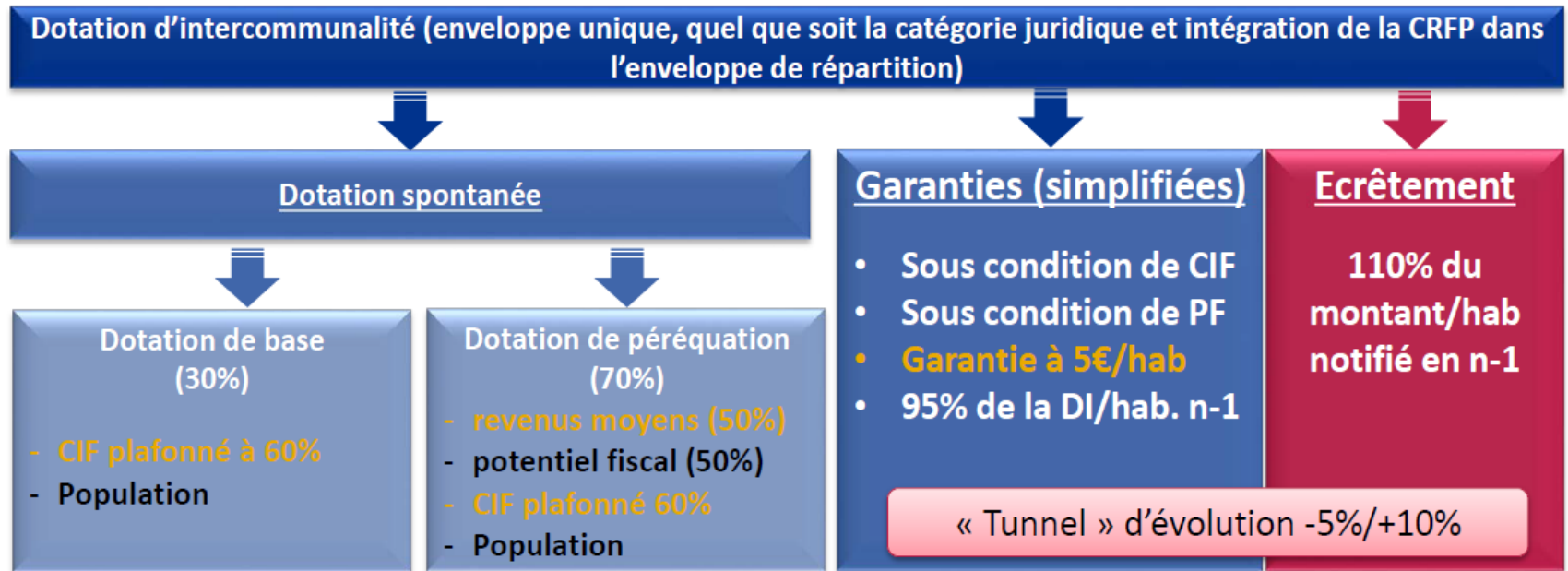
Une fusion des enveloppes de DGF des différentes catégories d'EPCI (Métropoles, CU, CA, CC)

Enveloppe unique 3,267 Mds€ hors CRFP (= 45,87 € / hab 2018)	Enveloppe unique 1,496 Mds€ hors CRFP (= 21,01 € / hab 2018)
--	--

- Suppression des montants minimaux par catégorie d'EPCI
- Suppression de la catégorie DGF bonifiée des CC

**2019 : une enveloppe unique de 21,93€ / hab
dont les 5€ minimum**

Nouvelle architecture de la dotation d'intercommunalité



- La réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre a pour objectif :
 - ✓ Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
 - ✓ Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
 - ✓ Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition,
 - ✓ Simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

Fiscalité environnementale (1/2)

Le recyclage des déchets

Le coût assumé par les collectivités pour le tri des déchets est supérieur à celui du stockage ou de l'incinération. Deux articles visent à remédier à cette situation :

- L'article 190 dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les prestations spécifiques de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation des déchets bénéficieront d'un **taux de TVA réduit à 5,5 %**.
- L'article 24 **augmente les tarifs de la TGAP** s'appliquant aux déchets stockés et incinérés. La loi renforce la trajectoire d'augmentation de la taxe entre 2021 et 2025 et supprime les réfections applicables à certaines modalités de stockage ou d'incinération **afin de s'assurer que le coût du recyclage soit inférieur à celui des autres modes de traitement**.

La réduction des déchets

- L'article 23 vise à **déployer la part incitative de la TEOM** (TEOMI). Ainsi la 1^{ère} année de la mise en place de la TEOMI, le produit de la TEOM (part fixe et incitative) peut excéder au maximum de 10 % le produit de l'année précédente, afin de prendre en charge le surcoût lié à sa mise en place.
- Pendant les 5 ans qui suivent l'instauration de la TEOMI, les frais de gestion passent de 8 % à 3 %.



Le CFU, outil de pilotage financier des collectivités

- L'existence de deux états financiers à l'échelle des collectivités entraîne :

Une perte de temps



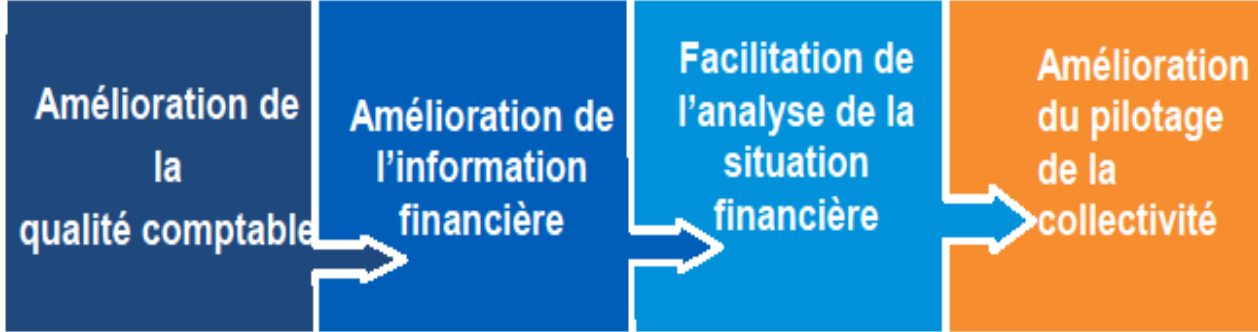
- Redondances entre l'inventaire et l'état de l'actif
- Retards dans les redditions

Une perte de lisibilité

Aucun de ces deux documents ne permet d'avoir une vision d'ensemble de la gestion d'une collectivité territoriale.

Martin Malvy, Alain Lambert, *Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun*, avril 2014.

- **Contribuant à la qualité et à la clarté de l'information comptable des collectivités, le CFU s'avère également utile pour leur gestion. Il permet en effet une plus large appréhension de leur situation financière, en matière de patrimoine, de dette, de trésorerie.**





ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

2.1 Présentation du résultat de fonctionnement 2018

Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2018 :	+ 4 577 694.41 €
Résultat de fonctionnement 2018 :	+ 2 434 534.39 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 :	+ 7 012 228.80 €



2.1 Présentation du résultat d'investissement 2018

Résultat d'investissement reporté au 01/01/2018 :	+ 1 036 683.62 €
Résultat d'investissement 2018 :	- 2 363 016.76 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 :	- 1 326 333.14 €

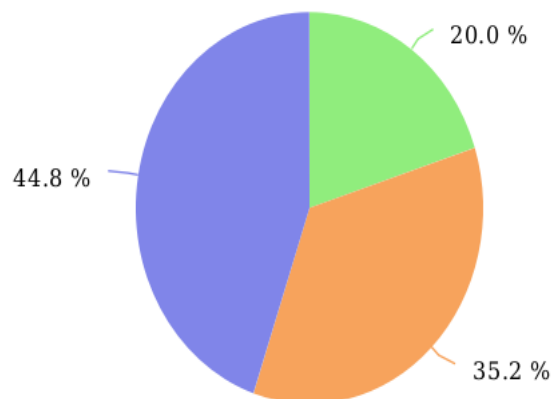





2.2 Présentation du solde budgétaire d'investissement 2018

Résultat d'investissement 2018 :	- 2 363 016.76 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018 :	- 798 693.64 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018 :	+ 1 428 505.81 €
Solde budgétaire d'investissement 2018 :	- 696 520.97 €

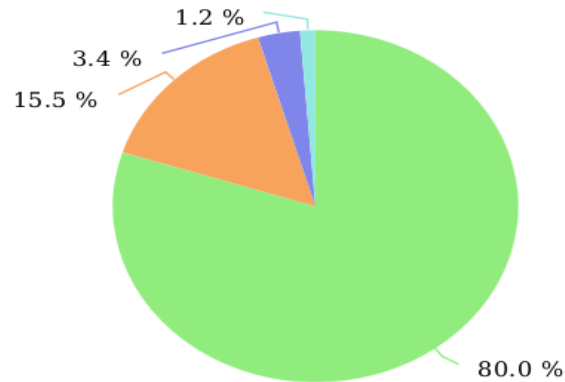
2.3 La dette : répartition de la dette par durée résiduelle

Répartition par durée résiduelle



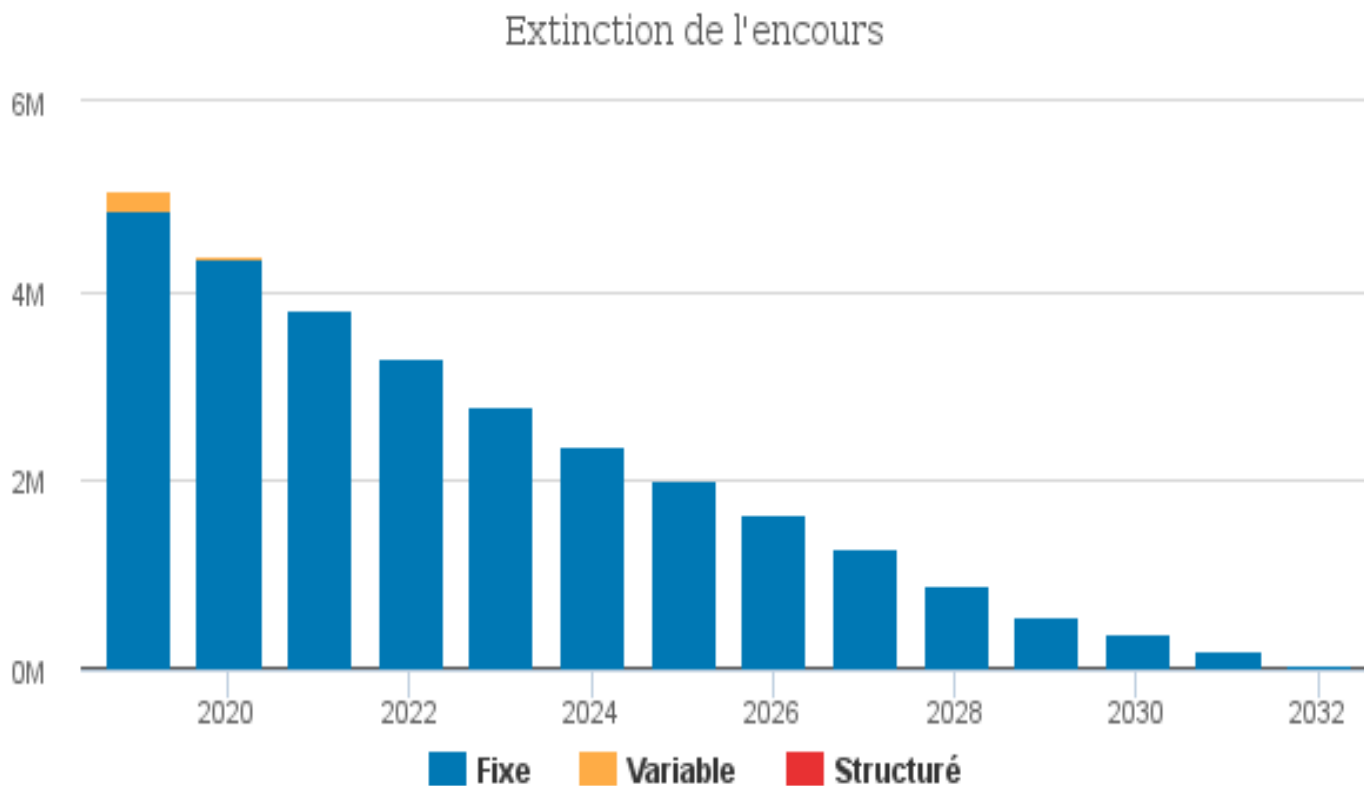
Durée résiduelle	Montant
 < 5 ans	982 287.97
 5 - 10 ans	1 725 902.54
 10 - 20 ans	2 194 648.81
TOTAL	4 902 839.32

2.3 La dette : répartition par prêteur



 LA BANQUE POSTALE	3 920 551.35
 CAISSE D'ÉPARGNE	757 977.05
 CRÉDIT AGRICOLE	164 609.23
 Autres	59 701.69
TOTAL	4 902 839.32

2.3 La dette : courbe d'extinction jusqu'en 2032



2.3 La dette : classification de l'encours selon la charte Gissler

La signature en 2009 d'une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la diffusion de la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La mise en place dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

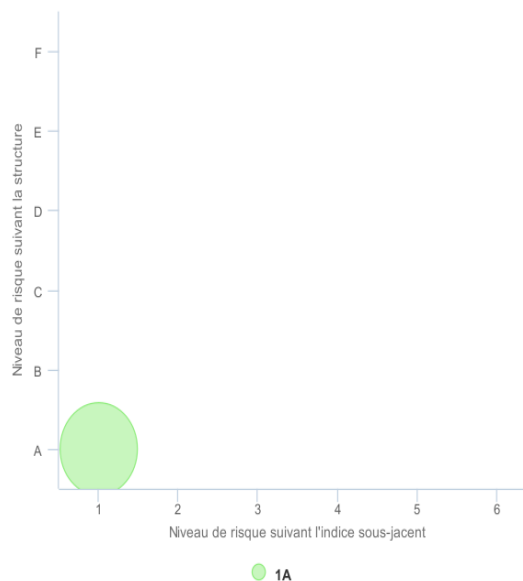
Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

La totalité de l'encours de la CCST se trouve classifiée en 1A c'est-à-dire une dette absolument saine.

2.3 la dette : classification de l'encours selon la charte Gissler

Charte Gissler

Classification de l'encours au 11/02/2019 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 11/02/2019	%
1-A	4 902 839.32	100.00%
TOTAL	4 902 839.32	100 %

2.4 Evolution de la fiscalité des entreprises 2016 - 2018

	2016	2017	2018
Produit TP/CFE interco.	2 466 808	2 533 913	2 927 053
CVAE n-1 part interco.	976 240	1 054 110	1 098 016
CET interco.	3 443 048	3 588 023	4 025 069
IFER interco.	181 489	190 696	197 776
CET + IFER interco.	3 624 537	3 778 719	4 222 845
TASCOM	279 699	333 959	239 333
CET + IFER + TASCOM interco.	3 904 236	4 112 678	4 462 178

Evolution en %	2016	2017	2018
Produit TP/CFE interco.		2.7%	15.5%
CVAE n-1 part interco.		8.0%	4.2%
CET interco.		4.2%	12.2%
IFER interco.		5.1%	3.7%
CET + IFER interco.		4.3%	11.8%
TASCOM		19.4%	-28.3%
CET + IFER + TASCOM interco.		5.3%	8.5%

Evolution en €	2016	2017	2018
Produit TP/CFE interco.		67 105	393 140
CVAE n-1 part interco.		77 870	43 906
CET interco.		144 975	437 046
IFER interco.		9 207	7 081
CET + IFER interco.		154 182	444 127
TASCOM		54 260	-94 626
CET + IFER + TASCOM interco.		208 442	349 501

2.4 Evolution de la fiscalité des ménages 2016 - 2018

	2016	2017	2018
Base TH	44 303 685	45 867 133	47 036 229
Taux TH	10.21%	10.21%	10.21%
Produit TH	4 523 406	4 683 034	4 802 399
Base TF bâti	33 650 000	34 913 283	36 265 000
Taux TF bâti	0.00%	0.00%	0.00%
Produit TF bâti	0	0	0
Base TF non bâti	255 000	252 751	254 130
Taux TF non bâti	5.40%	5.40%	5.40%
Produit TF non bâti	13 770	13 649	13 723
Evolution en %	2016	2017	2018
Base / Produit TH		3.5%	2.5%
Base TF bâti		3.8%	3.9%
Base / Produit TF non bâti		-0.9%	0.5%
Evolution en €	2016	2017	2018
Base TH		1 563 448	1 169 096
Produit TH		159 628	119 365
Base TF bâti		1 263 283	1 351 717
Base TF non bâti		-2 249	1 379
Produit TF non bâti		-121	74

2.5 Détail des épargnes de gestion 2016 - 2018

DEPENSES		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
011	Charges à caractère général	1 498 051	1 923 658	1 744 073
012	Dépenses de personnel	3 685 719	3 763 863	3 814 519
014	Atténuation de produits	6 756 761	6 664 863	6 678 864
65	Autres charges à caractère général	2 986 519	3 016 058	3 076 547
66	Charges financières	140 108	141 332	131 152
67	Charges exceptionnelles	4 405	194	584
042	Opérations d'ordre (amortissements)	308 331	301 159	343 596
Total dépenses		15 379 894	15 811 127	15 789 335
RECETTES		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
013	Atténuation de charges	28 207	46 855	57 078
70	Produits des services	445 378	437 475	460 792
73	Impôts et taxes	14 058 181	14 651 337	15 394 815
74	Participations	2 293 628	2 120 251	2 169 005
75	Autres produits de gestion courante	142 477	123 960	91 549
77	Produits exceptionnels	4 323	18 561	19 453
042	Opérations d'ordre (QP subv reprise résultat)	10 038	107 445	31 179
Total recettes		16 982 232	17 505 884	18 223 871

RESULTAT DE L'ANNEE		1 602 338	1 694 757	2 434 536
	Epargne brute de gestion courante :	1 898 344	1 887 476	2 767 687
-	Charges d'intérêt	140 108	141 332	131 152
=	Epargne brute :	1 758 236	1 746 144	2 636 535
-	Capital des emprunts remboursés	859 468	864 487	839 662
=	Epargne nette :	898 768	881 657	1 796 873

En-cours de la dette au 31 décembre :	5 769 130	5 904 642	5 064 981
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)	3.28	3.38	1.92

Epargne de gestion courante (ou CAF de gestion) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - charges financières

Epargne nette (ou autofinancement net) : épargne de gestion courante - capital de la dette

2.5 Dette / Epargne brute : l'indice Klopfer

L'indice Klopfer ou indice de solvabilité (ou capacité de désendettement) est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité d'une collectivité. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements.

Pour la CCST, le ratio de solvabilité s'établit à une durée proche de 2 ans, ce qui en fait une excellente durée dès lors que le ratio est inférieur à 8.

Hypothèse 1 : DSC identique en montant, critères et clef de répartition

2.6 La dotation de solidarité communautaire : 2 111 102.83€ au titre de l'année 2019
dont 107 160 € de part fixe voirie

Clefs de répartition		Dotation à répartir
15%	Population recensement DGF 2018	300 591.42
10%	Potentiel financier 2018 par population DGF	200 394.28
10%	Charges de transfert 2018 en €	200 394.28
	Part voirie fixe	107 160.00
14%	Part voirie en mètres 2018	280 552.00
47%	Fiscalité des entreprises 2018	941 853.13
4%	Population 3 à 16 ans 2018	80 157.71
100%		2 111 102.83

Montant de la DSC identique à 2018

Critères identiques à ceux de 2018

Répartition des critères identiques à celle de 2018

Données financières fiche individuelle DGF 2018

Répartition	Plaisance	Leguevin	La Salvetat	Levignac	Lasserre	Pradère	Mérenvielle	Sainte-Livrade	Totaux
Population recensement DGF 2018	137 161.55	69 015.21	61 487.50	15 759.50	11 167.97	0.00	3 707.68	2 292.02	300 591.42
Potentiel financier 2018 / pop DGF	35 849.60	33 462.83	28 060.64	27 937.67	23 616.81	0.00	26 203.63	25 263.09	200 394.28
Charges de transfert 2018 en €	121 607.26	46 095.20	23 806.93	5 605.88	1 959.01	0.00	513.03	806.98	200 394.28
Part voirie fixe	40 000.00	0.00	0.00	10 980.00	24 880.00	0.00	15 000.00	16 300.00	107 160.00
Part voirie en mètres 2018	103 712.46	61 248.36	46 591.62	18 052.99	24 931.30	0.00	12 238.23	13 777.03	280 552.00
Fiscalité des entreprises 2018	610 251.43	203 071.92	95 535.64	22 422.51	6 816.05	0.00	2 468.61	1 286.97	941 853.13
Population 3 à 16 ans 2018	35 315	18 798	16 678	4 475	3 147	0	1 092	653	80 157.71
Totaux	1 083 897.51	431 691.20	272 160.45	105 233.17	96 518.36	0.00	61 223.07	60 379.09	2 111 102.83

	Plaisance	Leguevin	La Salvetat	Levignac	Lasserre	Pradère	Mérenvielle	Sainte-Livrade	Totaux
Rappel DSC versée en 2018	1 073 324.89	430 661.74	270 530.50	107 319.77	115 250.20		57 267.79	56 747.94	2 111 102.83
Variation 2019/2018 en €	10 572.62	1 029.46	1 629.95	-2 086.60	-18 731.84		3 955.28	3 631.15	0.00
Variation 2019/2018 en %	0.99%	0.24%	0.60%	-1.94%	-16.25%		6.91%	6.40%	

Hypothèse 2 : DSC majorée de 100 000€, 80% figés, évolution des critères, clef de répartition revue.

2.6 La dotation de solidarité communautaire : 2 211 102.83€ au titre de l'année 2019
 dont 80% de DSC 2018 figée soit : 1 688 882.26

Clefs de répartition		Dotations à répartir
15%	Population recensement DGF 2018	78 333.08
20%	Potentiel financier 2018 par population DGF	104 444.11
5%	Charges de transfert 2018 en €	26 111.03
15%	Part voirie en mètres 2018	78 333.08
45%	Fiscalité des entreprises 2018	234 999.25
0%	Population 3 à 16 ans 2018	0.00
100%		522 220.57

80% de la DSC 2018 figée soit 1 682 882.26 €

Montant de la DSC 2019 = DSC 2018 + 100 000€

Suppression de 2 critères : pop 3 à 16 ans et part voirie fixe

Répartition différente sur les critères restants

Répartition	Plaisance	Leguevin	La Salvetat	Levignac	Lasserre	Pradère	Mérenvielle	Sainte-Livrade	Totaux
Part DSC figée	858 659.91	344 529.39	216 424.40	85 855.82	92 200.16	0.00	45 814.23	45 398.35	1 688 882.26
Population recensement DGF 2018	35 743.83	17 985.12	16 023.43	4 106.87	2 910.33	0.00	966.21	597.29	78 333.08
Potentiel financier 2018 / pop DGF	18 684.56	17 440.60	14 625.01	14 560.92	12 308.92	0.00	13 657.15	13 166.95	104 444.11
Charges de transfert 2018 en €	15 845.22	6 006.12	3 102.00	730.44	255.26	0.00	66.85	105.15	26 111.03
Part voirie en mètres 2018	28 957.61	17 101.19	13 008.87	5 040.59	6 961.08	0.00	3 417.04	3 846.69	78 333.08
Fiscalité des entreprises 2018	152 262.20	50 667.93	23 836.84	5 594.58	1 700.65	0.00	615.94	321.11	234 999.25
Totaux	1 110 153.33	453 730.36	287 020.56	115 889.21	116 336.41	0.00	64 537.42	63 435.54	522 220.57

	Plaisance	Leguevin	La Salvetat	Levignac	Lasserre	Pradère	Mérenvielle	Sainte-Livrade	Totaux
Rappel DSC versée en 2018	1 073 324.89	430 661.74	270 530.50	107 319.77	115 250.20		57 267.79	56 747.94	2 111 102.83
Variation 2019/2018 en €	36 828.44	23 068.62	16 490.06	8 569.44	1 086.21		7 269.63	6 687.60	100 000.00
Variation 2019/2018 en %	3.43%	5.36%	6.10%	7.98%	0.94%		12.69%	11.78%	



2.7 Les principaux investissements de 2019 :

- Voirie et ouvrages d'Art,
- Centres sociaux : aménagement des locaux,
- 1 BOM,
- Installation et aménagement colonnes enterrées
- Acquisition matériel dans le cadre de la TEOMi
- Acquisition foncière et aménagement aire d'accueil,
- Matériel communautaire,
- Remplacement serveur et postes informatiques.



3. Les ressources humaines

3.1 Rétrospective 2016 – 2018

	2016	2017	2018
Frais de personnel	3 685 719	3 763 863	3 814 529

Sur la période 2016-2018 les dépenses de personnel ont subi une légère augmentation et s'expliquent par :

- La mise en œuvre de conditions plus avantageuses grâce au RIFSEEP,
- La mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment la poursuite du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations),
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel estimé à 1.50%,
- Le CIA impactera les charges de personnel 2019

3.1 Rétrospective 2016 – 2018

Evolution des effectifs

Evolution des effectifs	Décembre 2016		Décembre 2017		Décembre 2018	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Titulaires	79	78.6	81	80	75	73.9
Non titulaires mensualisés	5	4.3	7	5.4	8	7
Total	84	82.9	88	85.4	83	80.9

3.2 Ressources Humaines : répartition des effectifs par catégorie–statut–âge

Catégories	A		B		C	
	Titulaires	Non titulaires	Titulaires	Non titulaires	Titulaires	Non titulaires
65 ans et plus						1
60 à 64 ans	1				4	
55 à 59 ans	1		2		11	
50 à 54 ans			1		10	
45 à 49 ans	2		4		10	
40 à 44 ans	2		3		6	1
35 à 39 ans			3	1	7	
30 à 34 ans					2	2
25 à 29 ans			1	1	5	2
- de 25 ans						
	6	0	14	2	55	6
<i>Effectif par catégorie</i>	6		16		61	
<i>% par catégorie</i>	7.23%		19.28%		73.49%	

3.3 Projection 2018 - 2021

Modalités de temps de travail

La majorité des agents de la Communauté de Communes travaillent 35 heures par semaine avec un aménagement du temps de travail.

Toutefois, le fonctionnement et la continuité du service public peuvent nécessiter la mise en place d'autres cycles de travail donnant droit ou non à des jours de récupération.

	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
Frais de personnel (012)	3 814 529	3 970 000	4 050 000	4 130 000
Evolution en %		4%	2%	2%



4. Budget Annexe – Z.A.E.



Budget Annexe – Z.A.E.

**Le développement économique : compétence obligatoire depuis le
01/01/2017**

Dans notre cas, nous avons trois zones d'activités clôturées, à savoir :

- sur la Commune de la Salvetat Saint Gilles : Taure
- sur la Commune de Plaisance du Touch : Rivière, Bourgogne.

La Ménude, lotissement en cours de commercialisation fait l'objet d'un budget annexe assujetti à la TVA.

Ce budget a pour objectif l'achèvement des travaux du lotissement Charcot, les travaux de finitions de Ménude 1 et 2 et la vente de dernières parcelles de terre.

4. Budget Annexe – Z.A.E.





4. Budget Annexe – Z.A.E.



Présentation du résultat de fonctionnement 2018

Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2018 :	----- €
Résultat de fonctionnement 2018 :	+ 43 941.63 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 :	+ 43 941.63 €

4. ZAE Affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018

<i>Pour mémoire : déficit budgétaire d'investissement 2018 :</i>	<i>61 571.19 €</i>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 :	+ 43 941.63 €
- Affectation en réserve d'investissement au 1068 :	43 941.63 €
= Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2019 :	0.00 €



DOB 2019 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes de la Save au Touch

Sources :

Éléments préparatoires Caisse d'Épargne

Éléments préparatoires Banque Postale

Vade-mecum actualités financières KPMG du 15/02/2019